



Fiche d'inscription Championnat de France du 6 et 7 novembre 2021

Dernier week-end du Trophée Sud Bourgogne, à Toulon sur Arroux

Modalités d'inscription au Championnat de France Dryland,

Les inscriptions des concurrents au Championnat de France Dryland du 6 et 7 novembre 2021, se feront selon les règles établies et mentionnées dans le ROCCHF, version modifiée du 8 juillet 2021.

Informations :

- Les clubs sont responsables de l'inscription de leurs licenciés. Chaque club devra procéder à l'inscription de la totalité de son équipe, repas additionnels compris, par les moyens mis à disposition, soit l'envoi par mail, aux adresses indiquées sur la fiche d'inscription. Il devra également procéder au paiement de l'ensemble des inscriptions de ses licenciés par tout moyen accepté et défini sur le formulaire spécial relatif au championnat de France désigné.

- La date limite d'inscription est fixée au 01/10/2021 minuit.

- Le nombre de participants au Championnat France Dryland sera limité à 150 participants, en sus des concurrents déjà présents et participants au Trophée Sud Bourgogne en tant que course et sélectionnables pour ce championnat de France.

- Les demandes d'inscription seront traitées par ordre de réception. En cas de dépassement de la possibilité d'accueil sur la compétition, la priorité sera donnée aux licenciés pouvant relever de la liste de notoriété.

- La liste définitive des inscrits sera publiée le 5 octobre 2021. Les licenciés non retenus, seront remboursés dès la publication de cette liste définitive, conformément aux dispositions mentionnées dans le ROCCHF.

Paiement par virement :

BOURGOGNE SPORT CANIN PASSION

IBAN : FR7612135003000800433824936

BIC : CEPAFRPP213

				Relevé d'Identité Caisse d'Épargne		
<small>Ce relevé est destiné à être remis, sur leur demande, à vos créanciers ou débiteurs appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virement, paiement de quittance, etc.). Son utilisation vous garantit le bon enregistrement des opérations en cause et vous offre ainsi des réclamations pour erreurs ou retards d'imputation.</small>						
12135	00300	00004338249	36	CE BOURGOGNE FRANCHE COMTE		
établissement	agence	compte	ville	domiciliation		
IBAN						
FR76	1213	5003	0008	0043	3824	936
BIC						
C	E	P	A	F	R	P
P	P	2	1	3		
<small>Instituteur du compte</small>				BOURGOGNE SPORT CANIN PASSION		
				1259 ROUTE DE CURDIN		
				71160 RIGNY SUR ARROUX		
GUEUGNON						
33 RUE DE LA LIBERTE						
71130 GUEUGNON						
TEL : 03.29.33.22.11						

Les inscriptions, par club, sont à retourner, avec la fiche cyno sanitaire et le paiement pour l'ensemble des participants de l'équipe avant le 1^{er} octobre minuit par mail à :

ffstsecretariatdirtech@gmail.com

Copie : NAUDIN Rachelle, rachelle.naudin@orange.fr

Règles relatives à l'accueil des concurrents : le site est interdit toute la semaine du TSB. La stake out sera ouverte à partir du vendredi 12h. Aucun chien ne sera autorisé sur les circuits hormis lors des épreuves de la compétition. Les circuits seront ouverts à la reconnaissance à partir du vendredi 12h à pied ou à vélo.

En signant ce bulletin d'inscription : Les concurrents de chaque équipe s'engage à prendre connaissance et respecter le règlement qui s'applique à la FFST, RTS et aux dispositions spécifiques COVID. Vous autorisez l'organisation ou les médias à utiliser votre image lors de la manifestation à des fins promotionnelles, sportives uniquement. Dans le cas contraire, prévenir l'organisation lors du retrait du dossard.

Un bulletin d'inscription par équipe, sous la responsabilité du président de Club

Fait à : _____ Le : _____

Signature du président de club :